REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4065

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2025

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4065

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2025

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Objectifs

Depuis 2005, la Métropole apporte son soutien à l'association Pignon sur rue, connue sous le nom de Maison du vélo de Lyon Métropole, qui a pour objet de faire la promotion du vélo sur le territoire métropolitain afin de faciliter et donner envie aux Grands Lyonnais d'utiliser les modes actifs dans leurs déplacements quotidiens.

La Métropole souhaite construire et donner aux habitantes et habitants les moyens d'une transition écologique exemplaire en poursuivant, notamment, la mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le dérèglement climatique et la réorientation des politiques de déplacements, en faveur des transports en commun et des mobilités actives ou partagées.

Afin de réduire les externalités négatives (pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace public, congestion, insécurité, etc.) engendrées par les modes de déplacement individuels et motorisés, la Métropole se donne les moyens d'encourager les modes de déplacement les plus vertueux.

La présente délibération définit le cadre de l'attribution d'une subvention au profit de l'association Pignon sur rue afin de mettre en œuvre un programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2025.

II - Présentation de l'association Pignon sur rue et bilan des actions 2024

L'association existe depuis 2004. Elle dispose de locaux rue Garibaldi à Lyon 3ème et a ouvert une antenne à Meyzieu en 2024. Elle compte neuf salariés pour 8,5 équivalents temps plein, une cinquantaine de bénévoles et 860 adhérents.

Les activités principales de l'association et son bilan 2024 (clôturé au 31 octobre 2024) sont :

- l'information *via* un point info mobilité et un accueil permanent dans les locaux de l'association où 1 230 personnes ont pu être conseillées et 550 personnes ont pu bénéficier d'un des services proposés (prêt de matériel, diagnostic d'autoréparation, diagnostic mécanique, accompagnement dans l'élaboration d'un voyage à vélo, etc.). L'association Pignon sur rue a également diffusé neuf newsletters et dispose de 11 000 abonnés sur quatre réseaux sociaux ;

- la sensibilisation du grand public à travers l'organisation d'événements tels que les deux véloparades thématiques, des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques (partage de l'espace, éclairage) et la convergence vélo, articulée en 2024 avec le festival du vélo, auxquels plus de 1 500 personnes ont participé ;

- l'accompagnement au changement de pratique visant trois publics principaux, les adultes, les enfants et les employeurs :

. pour les particuliers, 75 adultes ont pu bénéficier de cours particuliers à des tarifs avantageux et une session de formation du brevet initiateur moniteur vélo a pu être réalisée à destination des bénévoles de l'association pour pouvoir accompagner des usagers vers la pratique du vélo,

. pour les collégiens, 32 demi-journées de sensibilisation ont été organisées auprès de huit collèges pour des actions de sensibilisation, le challenge Ça roule a pu être organisé pour la 1ère fois le 31 mai 2024, comptant 11 collèges participants et la soirée vélo dans le collège a pu être coorganisée le 12 novembre, réunissant plus de 60 participants et valorisant six collèges au travers des trophées du vélo,

. pour les écoles, l'association Pignon sur rue a pu accompagner des communes au travers de sa participation au réseau des référents écomobilité scolaire des communes,

. pour les employeurs, l'association Pignon sur rue est le relai local pour le challenge mobilité auquel 530 établissements se sont inscrits en 2024 pour un total de 25 000 salariés. De plus, l'association Pignon sur rue a coorganisé la cérémonie locale de remise des prix au côté de la Métropole.

Par délibération du Conseil n° 2024-2204 du 11 mars 2024, la Métropole a approuvé une subvention d'un montant de 108 000 € au profit de l'association Pignon sur rue, dans le cadre de son programme d'actions 2024.

III - Programme d'actions pour l'année 2025

Le soutien de la Métropole à l'association Pignon sur rue, pour l'année 2025, vise à développer ses activités de promotion des modes actifs en ciblant les axes suivants :

- sensibilisation et services à destination des habitants et habitantes de la Métropole afin d'informer le grand public en renseignant et en accompagnant les visiteurs au point info mobilité (point info mobilité, communication grand public, mise à disposition de supports d'information, prêt de matériel, cycle d'autoréparation, espace modulable à destination d'autres associations, etc.),

- organiser la convergence vélo en complément du festival vélo porté par la Métropole à destination de l'ensemble des habitants du territoire afin de sortir de la communauté cycliste et de faire connaître le vélo comme mode de déplacement au plus grand nombre,

- accompagner aux changements de pratique à travers la proposition d'actions à destination des collèges (co-organisation de la soirée vélo dans les collèges, défi Ça roule ! et demi-journée d'intervention), des salariés du territoire (relai local du challenge mobilité) et des particuliers,

- soutenir les activités de la Maison du vélo de Meyzieu pour développer les services à destination des habitants de Meyzieu et des communes alentours et amplifier l'accompagnement au changement des pratiques en développant cette antenne.

Le coût prévisionnel du programme d'actions s'élève à 154 200 € TTC. Le montant des dépenses subventionnables est de 118 200 €. Il est à noter que le budget total de l'association pour l'année 2025 est de 534 660 €.

IV - Plan de financement 2025

Budget - accompagnement au changement			
Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
Subventions : *Métropole - accompagnement aux changements* *État* *Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*	*91 000* *1 500* *10 000*	charges de personnel	80 920
		achat et fourniture	7 155
		services extérieurs	27 200
vente de produits et de prestation	15 500	autres services extérieurs	2 925
autres produits (dons, cotisation, etc.)	200		
Sous-total	*118 200*	*Sous-total*	*118 200*
contributions volontaires en nature (bénévolat)	36 000	contributions volontaires en nature (bénévolat)	36 000
Total	**154 200**	**Total**	**154 200**

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 91 000 € net de taxe au profit de l'association Pignon sur rue, dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1°- Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 91 000 € net de taxe au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions 2025,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Pignon sur rue, telle que jointe au dossier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2°- Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3°- La dépense de fonctionnement en résultant, soit 91 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitre 65 répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 45 500 € en 2025,
- 45 500 € en 2026,

sur l'opération n° 0P08O5831.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-331960-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025